



**Conseil de l'École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé.**  
**Relevé de décisions.**  
**Amphithéâtre du Collège Doctoral européen**  
**24 juin 2015 (14h-16h30)**

Présents : Jean-Christophe CASSEL, François CRISCUOLO, Monique DONTENWILL, Luc DUPUIS, Michaël DUBOW, Anaïs GRANGERAY-VILMINT, Dominique GAGLIARDI, Aurélie GRÉGOIRE, Dimitri HEINTZ, Ariane HERTZOG, Jean-Philippe LOEFFLER, Romuald LOUTRE, Astrid LUNKES, Serge POTIER, Gilles PRÉVOST, Catherine SCHUSTER, Frédéric SIMONIN, Arnaud TOMASINI.

Ordre du jour :

- \* 1) Informations
- \* 2) Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2015
- \* 3) Contrats doctoraux Région Alsace 2015
- \* 4) Divers

PJ : Tableaux des contrats doctoraux Région Alsace, Diaporama.

**1° Information** : (Diapo 3)

Journée des docteurs le 26 juin 2015 (Diapo 3) : depuis 2009 et la création de l'Unistra, l'Université organise au Palais Universitaire une journée de remise des diplômes de doctorat 2014. La date du vendredi 26 juin a été retenue en 2015. 700 personnes sont attendues dont 230 docteurs.

**2° Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2015** : (Diapos 4-13)

Les auditions du concours sont le résultat d'un processus qui a débuté fin janvier 2015 par le choix des thèmes retenus par les Unités de Recherche. Le recrutement des doctorants a commencé avec l'ouverture des informations sur le site de l'ED le 16 avril. Un rappel du calendrier est fait en séance (Diapo 4).

La répartition des contrats par ED est le reflet du nombre de HDR et de doctorats soutenus par année.

Les données de cette année et des années précédentes sont rappelées (Diapos 5-8). À la date du Conseil, l'ED Vie et Santé dispose de 34 contrats doctoraux à répartir. Un contrat supplémentaire est en négociation. En 2014, il y en avait 36, en 2012 et 2013, il y en avait 35 (diapos 5 et 6). Depuis 2014, tous les contrats sont attribués par concours.

Suivant les règles établies par le précédent Conseil de l'ED, le concours se décompose en un concours A et un concours B : 95 dossiers de candidatures ont été reçus par l'ED, 76 pour le concours A et 19 pour le concours B (Diapo 9).

Les principes de sélection à l'audition sont rappelés (Diapo 10). Le concours A nécessite un interclassement des candidats de 11 spécialités de Master dont la liste est inscrite dans le règlement au concours. Il est établi sur la base des résultats en Master à condition qu'ils soient mis à disposition de l'ED au plus tard le 20 juin. Cette année, les résultats du Master mention Sciences du Médicament spécialité Conception et Production de Molécules d'Intérêt Thérapeutique n'ont pas pu être transmis à cette date et les 2 candidats titulaires de ce master ont été considérés en concours B.

Les calculs menant à l'interclassement ont été faits par Serge Potier et vérifiés par Catherine Schuster.



Quelques exemples sont montrés en séance et l'ensemble du classement est analysé.

Les 19 candidatures en concours B sont alors détaillées et un avis dossier par dossier est proposé et voté par les membres du Conseil. En conclusion, 7 dossiers sont retenus pour l'audition. La liste des 7 candidats est votée à l'unanimité.

Parallèlement, 53 candidats au concours A sont retenus par ordre de mérite au Master à l'unanimité des membres du Conseil.

A noter que les résultats en Master ou équivalent de l'ensemble des candidats retenus est proche de 14/20.

Enfin, la composition du jury qui comprend 4 membres externes est rappelée (Diapos 11,12 et 13).

### **3° Contrats doctoraux Région Alsace Rappel :** (diapos 14, 15 et 16)

22 projets ont été évalués par l'ED Vie et Santé lors de la réunion du Conseil Scientifique de l'ED du 12 mars 2015. Chaque dossier a été examiné par 2 experts membres du conseil scientifique qui ont procédé à une notation dans l'ordre décroissant A+, A, B ou C sur la base de la qualité des dossiers ; l'existence et/ou la nature du co-financement demandé par la Région Alsace n'est pas un critère retenu à ce stade. Les 21 projets qui ont bénéficié d'au moins une évaluation A ont été proposés au « Comité des Sages » de la Région Alsace qui a lui-même fait une expertise. L'auteur du 22<sup>ème</sup> projet a été informé de la non transmission de sa demande.

Les 21 propositions ont alors été transmises aux élus du Conseil Régional d'Alsace qui ont retenu un co-financement bénéficiant à 9 projets de l'ED Vie et Santé en liste principale (surlignés en vert dans les tableaux). Pour l'un d'entre eux (surligné en rouge), la Région Alsace est en attente de la confirmation de co-financement. Enfin, un dossier demandé dans le cadre des ED de Chimie et de Vie et Santé est en liste d'attente.

### **4° Divers :**

Aucun point divers n'est traité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Serge Potier  
Directeur de l'École Doctorale 414  
Sciences de la Vie et de la Santé.